



Succession petits-fils usufruit

Par **Georgeous**, le **15/03/2015** à **13:03**

Bonjour,

Notre grand-mère est décédée il y a peu (elle était veuve depuis longtemps). Elle avait 3 enfants, dont mon père, qui sont tous décédés. En héritiers elle a donc 8 petits-enfants répartis comme suit :

- Notre Grand-Mère

Pierre (1er enfant de ma grand-mère)

- . Enfant de Pierre n°1
- . Enfant de Pierre n°2

Paul (2e enfant de ma grand-mère)

- . Enfant de Paul n°1
- . Enfant de Paul n°2

Jacques (3e enfant de ma grand-mère)

- . Enfant de Jacques n°1
- . Enfant de Jacques n°2
- . Enfant de Jacques n°3
- . Enfant de Jacques n°4

Notre grand-mère était usufruitière de la maison où elle habitait. Elle est devenue usufruitière au décès de mon grand-père il y a longtemps. Pierre en avait la nue-propiété. A son décès, ses 2 enfants en ont eu la nue-propiété.

Sur son compte en banque il y avait 120 000€ il y a 2 ans il n'en reste plus que 90 000€. Ma grand-mère ne dépensait quasiment rien. Nous avons des forts soupçons comme quoi les enfants de Pierre, qui ont la nue-propiété, auraient fait payer à ma grand-mère les travaux de gros oeuvre effectués dans cette maison.

[s]Voici mes 3 questions :[/s]

- **Dans quelle mesure m'est-il possible d'avoir un droit de regard sur les relevés de compte de notre grand-mère sur les 2 ou 3 dernières années ?**

- **S'il s'avérait que les enfants de Pierre avaient fait payer à notre grand-mère usufruitière le montant des travaux de gros oeuvre, quels recours aurions-nous, nous**

les autres héritiers ?

• Puisqu'il n'y a pas de testament, il me semble que les 90 000€ seront partagés en 3 (puisque'elle avait 3 enfants) et ensuite chacune de ces 3 parts sera divisée équitablement entre les petits-enfants respectifs. Mais est-ce possible, avec l'accord des 8 héritiers de se partager les 90 000€ équitablement entre tous de telle sorte que les enfants de Jacques (qui eux sont 4) ne soient pas défavorisés ? Si oui, dans quelles mesures cela est possible ?

Merci d'avance pour vos conseils et vos éclaircissements.

Georges